

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	22	8	2	1

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
30	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Absent : CAMBOU Stéphane.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

FINANCES

Délibération n° 43 – 2017 : Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – TEOM 2017

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Il vous est proposé de fixer le taux de TEOM pour 2017 dans les conditions suivantes : taux identique à 2016, soit 12,30 %.

Le montant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'établirait pour 2017 comme suit :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS 2017
5 687 231	12,30 %	699 529 €

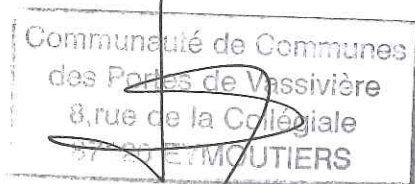
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE FIXER le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2017 à hauteur de 12,30 %, soit un produit attendu pour 2017 de 699 529 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 064 PORTES DE VASSIVIERE

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 5 645 835
 Bases prévisionnelles d'imposition : 5 687 231

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	5 687 231	12,30 %	699 529 €

A , le 24 mars 2017

A

, le

A

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

ISABELLE ROUX-TRESCASES

Jean Pierre FAYE

